



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 Mai 2021 à 19 H 30

Le vingt Mai deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 Mai 2021. Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-sept) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corine CHABORD, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (deux dont deux pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL donne pouvoir à Mme Marine MATA
M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 2021.029 : Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la création Aménagement d'un Parc municipal

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée de la volonté d'aménager un parc municipal. Un appel d'offres restreint a eu lieu pour la mission de maîtrise d'œuvre de création et d'aménagement de cet espace.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en date du 16 février 2021 pour l'ouverture des plis et le 26 avril 2021 pour l'analyse des honoraires et de la note méthodologique. A l'issue de celle-ci, le cabinet CHAMP LIBRE de Lyon (Rhône) a été retenu pour effectuer la maîtrise d'œuvre du Parc Municipal pour un montant d'honoraires de 61 100.00 € HT soit 73 320.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du résultat des offres d'honoraires concernant la mission de maîtrise d'œuvre
- **DECIDE** de retenir le cabinet CHAMP LIBRE de Lyon (Rhône) pour assurer la maîtrise d'œuvre de la création Aménagement du Parc Public
- **APPROUVE** le montant des honoraires fixé à 61 100.00 € HT soit 73 320.00 € TTC
- **AUTORISE M. le Maire** à signer toutes les pièces afférentes à ce marché de maîtrise d'œuvre
- **AUTORISE M. le Maire** à lancer le marché de travaux pour la Phase 1 – Sécurisation dont les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2021

*Affichage
le 7 juin 2021*



Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 20 Mai 2021

Le Maire,
Marc DELEIGUE